

# CONSIGNES COMMERCIALES DE REPORT VOLONTAIRE

## 13/06/2025

CONSIGNES COMMERCIALES (VERSION FRANCAISE)

Version 4  
Publié le 13/06/2025  
Mise à jour le 23/06/2025

## TEL AVIV (TLV) : CONSIGNES DE REPORT VOLONTAIRE

### DU 13 JUIN AU 31 JUILLET 2025

En raison de la situation sécuritaire à Tel Aviv.

Mise à jour : prolongement des dates de voyage

ELIGIBILITÉ PAR RAPPORT AU VOYAGE INITIAL

DESTINATION(S)  
CONCERNÉE(S)

VOLS ÉLIGIBLES

DATE LIMITE D'ÉMISSION

DATE(S) DE VOYAGE

De / vers / via Tel Aviv (TLV)

Air France

16 juin 2025

du 13 juin au 31 juillet 2025

**Commentaires :**

Ces consignes autorisent également les clients à modifier l'origine ou la destination de leur voyage en remplaçant TLV par l'escale d'Athènes (ATH) ou Larnaca (LCA).

Dans ce cas, les clients doivent effectuer la jonction entre Israël (pays d'origine ou de destination), et la nouvelle escale de départ ou d'arrivée par leurs propres moyens. La compagnie ne prend pas en charge les frais liés au pré/post acheminement.

Important : En cas de vol annulé, les consignes de report involontaire s'appliquent. L'autorisation de modifier l'origine ou la destination par ATH ou LCA s'applique également.

**CONDITIONS DE REPORT**

**OPTIONS**

Même cabine

**COMPAGNIE DE REPORT**

AF/KL/DL/VS

**DATE LIMITE DE REPORT  
DU VOYAGE**

31 août 2025

**DATE LIMITE DE  
REEMISSIION DU BILLET**

31 août 2025

**Commentaires :**

Ces consignes sont applicables à condition que la réservation initiale ait été annulée au plus tard le jour prévu pour le voyage initial.

**PARTICULARITÉS**

**PARAMÈTRES**

**APPLICATION**

**CONDITIONS**

Changement d'origine/Destination

Oui

Ces consignes autorisent également les clients à modifier l'origine ou la destination de leur voyage en remplaçant TLV par l'escale d'Athènes (ATH) ou Larnaca (LCA).

		<p>Autoriser le changement d'origine/destination dans la limite de 300 miles (482km). Au-delà, retarifier le billet et encaisser la différence tarifaire et les taxes supplémentaires le cas échéant.</p> <p>Dans tous les cas, les frais liés à ce changement (déplacements, hébergements, etc) sont à la charge du client.</p>
Anticipation du voyage	Oui	Anticipation possible avant la date initiale du voyage, si vol disponible
Modification du retour	Oui	Lorsque la modification porte sur le voyage aller, la date de retour peut être modifiée afin de préserver la durée du séjour initiale.
Encaissement des pénalités éventuelles (frais de modification ou de remboursement)	Non	Quelle que soit la modification (changement de date, de vol ou changement d'origine/destination), ou demande de remboursement, n'encaisser aucune pénalité liée au tarif
Encaissement de frais de service de réémission / remboursement.	Non	N'encaisser aucun frais de réémission / remboursement.
Remboursement d'un billet remboursable	Oui	Rembourser les coupons non utilisés pour leur valeur
Remboursement d'un billet non remboursable	Non	<p>Remboursement des Taxes uniquement</p> <p>ou</p> <p>Emission d'un EMD de la valeur des coupons inutilisés (voir rubrique Emission d'un EMD)</p>
Emission d'un EMD en échange du billet	Oui	<p>A défaut de remboursement, pour les billets non remboursables,</p> <p>émettre un EMD type TCVT non remboursable de la valeur totale des coupons non utilisés, valable 1 an sur AF/KL/DL/VS</p>

Remboursement des options payantes	---	Uniquement lorsque l'option n'est pas disponible sur le vol de report ou s'il n'existe pas de vol de report. Les conditions de remboursement de l'option suivent les conditions de remboursement du billet
Spécificité vol annulé ou retardé par la compagnie	---	Les consignes générales de modification de programme s'appliquent